

Une solution économique pour personnes responsables

## Les garanties

( Prestations en pourcentage du tarif de convention et / ou de la base de remboursement sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés. )

Vos garanties	Niveau Eco	Niveau Equilibre	Niveau Confort
<b>Frais hospitaliers en secteur conventionné</b>			
Forfait journalier	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Frais de séjour	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Honoraires chirurgicaux	100%	300%	300% la 1ère année puis 500%
Chambre particulière (hospi. et maternité)	-	30 EUR par j	50 EUR par j
Frais d'accompagnement enfant assuré de moins de 18 ans	-	15 EUR par j	25 EUR par j
Maison de repos et assimilés	100% pendant 60j	100% pendant 120j	100% pendant 180j
Hospitalisation à domicile	100%	100%	150%
Soins inopinés à l'étranger	100%	100%	100%
<b>Frais hospitaliers en secteur non conventionné</b>			
Forfait journalier	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Frais de séjour	100%	100%	100%
Honoraires chirurgicaux	100%	100%	100%
Chambre particulière (hospi. et maternité)	-	-	-
<b>Frais médicaux</b>			
Consultations, visites en parcours de soins	100%	100%	150%
Actes médicaux courants, soins externes et radiologie en parcours de soins*	100%	100%	150%
Auxiliaires médicaux, analyses	100%	100%	150%
Appareillage (orthopédie, prothèses auditives, petit appareillage)	100%	100%	150%
Transport	100%	100%	150%
<b>Pharmacie</b>			
Prise en charge par le RO	30% <sup>(1)</sup>	100%	100%
<b>Frais dentaires</b>			
Soins dentaires	100%	150%	200%
Orthodontie prise en charge par le RO	100%	150%	200%
Prothèses dentaires prises en charge par le RO	100%	100% la 1ère année puis <b>175%</b>	150% la 1ère année puis <b>300%</b>
Orthodontie et prothèses dentaires non remboursées par le RO mais avec cotation	-	100%	150%
Plafond année 1	-	-	750 EUR
Plafond année 2	-	-	750 EUR
Plafond années suivantes	-	-	1500 EUR
Forfait soins dentaires non remboursés (Actes Hors Nomenclatures) : implants dentaires et parodontologie	-	100 EUR	150 EUR
<b>Frais optique</b>			
Montures, verres et lentilles acceptés par le RO	50 EUR la 1ère année puis <b>100 EUR</b>	100 EUR la 1ère année puis <b>200 EUR</b>	150 EUR la 1ère année puis <b>300 EUR</b>
Lentilles refusées par le RO et lentilles jetables			
Forfait traitement de la myopie			
<b>Maternité</b>			
Forfait naissance/adoption	-	50 EUR la 1ère année puis <b>100 EUR</b>	50 EUR la 1ère année puis <b>150 EUR</b>



\* Conformément à la loi du 13/08/2004 : 1) Les visites, consultations et actes techniques d'imagerie (radiologie) réalisés par des médecins hors parcours de soins pourront donner lieu à des hausses du ticket modérateur et/ou des dépassements d'honoraires que ce contrat ne pourra rembourser. 2) Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur, sauf pour les vaccins en niveau "Eco"

RO = Régime Obligatoire

Les forfaits et plafonds de garanties figurant dans ce tableau ne sont valables qu'une fois par bénéficiaire et par année d'adhésion en cours. Ils ne peuvent donc être reportés ou cumulés d'une année sur l'autre.

**Un seul niveau doit être souscrit pour une même famille.**

**Votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année d'adhésion.**

(1) en plus des remboursements du RO